

Objet : Demande d'autorisation au titre
de la loi sur l'eau de la station
d'épuration du SIVOM de
l'Aiguillon/La Faute

Direction Départementale des Affaires
Maritimes
Rue Colbert
BP 371
85119 Les Sables d'Olonne

Réf. : Votre transmission n° 0169/SEC/rg du 19/01/99

N/Réf. : 0091-DEL/LR-mpl

P.J. : Un dossier en retour

L'Houmeau, le 4 Février 1999

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle

Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Suite à votre demande, j'ai examiné le dossier relatif au projet d'extension de la station d'épuration de l'Aiguillon sur Mer et de la Faute sur Mer.

Il s'agit de la création de deux nouveaux bassins aérés de 21 000 m³ chacun et de deux nouveaux bassins de décantation et de décontamination de 18 000 m³ chacun. Cet aménagement devrait permettre une meilleure prise en compte de la charge de pollution en période estivale, alors que la capacité nominale de traitement se trouve actuellement dépassée au cours de cette période.

Les caractéristiques de l'ouvrage projeté semblent de nature à améliorer la situation, et donc à réduire la contamination bactériologique pouvant parvenir à la mer en certaines conditions par le Chenal de la Raque.

Par contre le dossier mériterait d'être complété par un bilan de la situation des réseaux de collecte sur les communes concernées (pourcentage des habitations desservies, niveaux de raccordements, état des canalisations, infiltrations et fuites éventuelles ...), et s'il y a lieu par un diagnostic sur les raccordements d'eaux usées sur les réseaux pluviaux.

On sait en effet que le mauvais état des réseaux et le parasitage des pluviaux sont souvent en cause dans les pollutions de proximité du littoral.

Le Chef du laboratoire côtier DEL

G. THOMAS

Copie : CQEL Vendée